

REGLEMENT TRACES DE LAUDUN 2017

Art. 1 : Le trail « Le Centurion » 11km est ouvert au coureur à partir catégorie CADET (16 ans). Le trail « Le Gaulois » 24 km est ouvert au coureur à partir de la catégorie ESPOIR (20 ans). Tout coureur doit prouver qu'il est licencié de la FFA ou être détenteur d'un certificat médical de moins d'un an (**voir Art 4**)

Art. 2 : L'organisateur est couvert par une assurance responsabilité civile et protection juridique. Cette assurance ne couvre pas les risques individuels des coureurs qui renoncent expressément à tous recours envers les organisateurs. Les organisateurs sont couverts par une ARC GROUPAMA agence de LAUDUN L ARDOISE 30290. Il incombe aux participants de s'assurer personnellement

Art. 3 : Le Trail est prévu en semi autonomie :

- ⇒ **Le GAULOIS** (24 km): 2 ravitaillements au 11^{ème} et 18^{ème} km.
- ⇒ **Le CENTURION** : (11 km) : Un ravitaillement au 7^{ème} km.

Les concurrents doivent avoir obligatoirement une réserve d'eau de 500ml minimum et des chaussures adaptées à la pratique du trail.

Art. 4 : L'engagement d'un coureur ne sera effectif qu'après réception du bulletin d'inscription complet comprenant :

- Le bulletin d'inscription dûment rempli ou son inscription en ligne.
- La photocopie du certificat médical datant de moins d'un an et portant la mention " ne présente aucune contre-indication à la pratique de la course à pied en compétition " ou d'une licence sportive délivrée par la FFA .
- Le paiement de l'engagement par chèque ou CB si inscription en ligne sans surcoût.
- 10 € pour **Le CENTURION** (11 km)
- 17 € pour **Le GAULOIS** (24 km)

Aucun dossard ne sera délivré sans ces documents

En cas d'inscription le jour de la course un supplément de 2€ sera appliqué.

Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de fausse déclaration, d'échange de dossard non validé et de course sans dossard.

Les inscriptions se font exclusivement sur le site de RUN EVASION CHRONO (Limite inscription par courrier au 25 septembre 2017 ou le 28 septembre 2017 par internet).

Le prix de l'inscription comprend un lot coureur pour les 500 1^{er} inscrits, les ravitaillements et la collation d'arrivée.

Les 2 courses peuvent faire l'objet d'un contrôle antidopage selon les articles L.230-1 et suivants du code du sport.

Les coureurs sont tenus de respecter le code de la route et les consignes de sécurité des signaleurs et de la Police Municipale.

L'utilisation des bâtons est interdite.

Les échanges de dossards sont autorisés jusqu'au 10 septembre 2017. Ils sont gérés directement par RUN EVASION CHRONO uniquement par mail avec pièce d'identité du coureur qui cède le dossard et dossier complet du coureur qui endosse le dossard. Aucun remboursement de dossard après le 11 septembre 2017.

Une puce électronique sera remise à chaque participant lors du retrait du dossard et devra être rendu au terme de la compétition.

Un montant de 10€ sera demandé au coureur en cas de non restitution de la puce électronique.

Art. 5 : Les dossards seront retirés le matin de la course à partir de 07h 30 au gymnase LEO LAGRANGE.

AUCUN DOSSARD NE SERA REMIS EN CAS DE DOSSIER INCOMPLET LE JOUR DE LA COURSE ET LE PRIX D'INSCRIPTION NE SERA PAS REMBOURSE.

Départ des courses :

Le GAULOIS (24 km): à 09 h 00

Le CENTURION (11km) à 10 h 00

Art. 6: Les organisateurs se réservent le droit de changer le parcours ou le kilométrage à n'importe quel moment si les conditions l'exigent.

Art. 7: Tout abandon, accident ou incident doit être signalé au prochain poste de contrôle. Il est précisé que les concurrents se doivent secours et assistance. En cas d'abandon, le dossard et la puce devront être remis aux organisateurs.

Art. 8: Les coureurs **s'engagent à respecter l'environnement**, en conservant avec eux tous les emballages des barres énergétiques, gels concentrés et autres.

Art.9 : Des barrières horaires sont fixées afin de conserver une certaine cohérence sportive.

LE CENTURION (11 km) : Toute arrivée après 13 h 00 est considérée hors délais.

LE GAULOIS (24 km): 11km limite 11 h 15 (1er Ravito), 18 km limite 12 h 30 (2ème Ravito). Toute arrivée après 14 h00 est considérée hors délais.

Art. 10 : Les concurrents renoncent à tout droit à l'image pour les photos et vidéos prises durant le déroulement de la course. Ces dernières pourront être utilisées par les organisateurs ou ses partenaires à des fins promotionnelles.

Art. 11 : Les deux parcours sont accessibles au plus grand nombre avec un peu d'entraînement. Ils sont techniques avec certains passages où la prudence est demandée.

Art. 12 : Les récompenses seront attribuées au podiums scratch F et H ainsi qu'aux premiers de chaque catégories F et H des 2 courses (Aucun cumul de podium)

Art. 13 : En cas d'annulation pour cas de force majeure, les frais d'inscription seront remboursés à hauteur de 50 %.

Art. 14 : La participation à la course implique automatiquement l'acceptation de présent règlement.